



Le moniteur éducateur assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement. Il peut mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs.

Objectifs

- ✓ Impulser et soutenir une démarche réflexive basée sur l'implication à partir de l'expérience de formation
- ✓ Développer des savoirs théoriques et méthodologiques en sciences humaines et sociales
- ✓ Construire son identité professionnelle pour l'exercice du métier de moniteur éducateur.

Poursuite d'études

Le moniteur éducateur peut poursuivre vers les formations de grade Licence de travailleurs sociaux (par exemple : DE d'éducateur spécialisé). Des allègements peuvent être accordés par les établissements de formation aux candidats titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. (Se référer à [l'arrêté du 20 juin 2007](#))

Débouchés

Plus de 80 % des moniteurs-éducateurs travaillent dans le secteur privé associatif, qui emploie les quelques 34 000 moniteurs-éducateurs en fonction. Toutefois le cadre de la fonction publique offre également des possibilités.

Programme

Le référentiel de formation est disponible à l'annexe III de l'arrêté du 20 juin 2007.

✓ Enseignement théorique :

- DF1 : accompagnement social et éducatif spécialisé (400 h)
- DF2 : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé (300 h)
- DF3 : travail en équipe pluri-professionnelle (125 h)
- DF4 : implication dans les dynamiques institutionnelles (125 h)

✓ Formation pratique : 2 stages

- un stage de 8 semaines en 1ère année : découverte, exploration
- un stage long de 20 semaines, dont 8 semaines en 1ère année et 12 semaines en 2ème année : professionnalisation.

Durée

2 ans dont :
950 h de formation théorique

Formation

Méthodes mobilisées

Cours et enseignements de type magistral en présentiel et distanciel, travaux dirigés, séminaires liés à une thématique, séquences de formation en autonomie, ateliers et mises en situations professionnelles, séquences de formation sur site professionnel, interconnaissances et séances avec des stagiaires d'autres formations en travail social. Diplôme accessible via la validation des acquis de l'expérience (VAE). La validation par bloc de compétences n'est pas accessible à ce jour.

Modalités d'évaluation et diplôme

Le diplôme d'Etat Moniteur éducateur atteste des compétences professionnelles pour exercer les fonctions et les activités définies à l'annexe I « Référentiel professionnel » de l'arrêté du 20 juin 2007.

Les commissions d'année permettent une évaluation continue durant la formation.

La certification

Le référentiel de certification est disponible à l'annexe II de l'arrêté du 20 juin 2007 et comprend :

- DC1** : Dossier note de réflexion sur l'accompagnement social et éducatif spécialisé (écrit et oral) et évaluation sur le site de stage des capacités du candidat à conduire des activités à destination d'un groupe ;
- DC2** : Entretien portant sur la formation pratique et la conduite des projets éducatifs ;
- DC3** : Dossier thématique sur le travail en équipe et la transmission de l'information (écrit et oral) et évaluation sur le site de stage des capacités du candidat à travailler en équipe pluri-professionnelle ;
- DC4** : Épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles et dossier sur le cadre institutionnel et la position du moniteur éducateur.

Lieu de certification : Rectorat

Admission

Modalités d'admission

Les inscriptions aux épreuves de sélection se font exclusivement en ligne sur <https://www.irtess.fr/catalogue-formations/moniteur-educateur/>

Processus d'admission

Épreuves :

- Une épreuve écrite d'admissibilité
- Une épreuve orale d'admission

Dispense de l'épreuve écrite pour les candidats titulaires des diplômes cités dans [l'article 2 paragraphe 5](#) et [l'annexe IV](#) de l'arrêté du 20 juin 2007.

Période d'inscription et dates des épreuves

Cf. notre site internet : onglet Formations/Nos formations/page Moniteur éducateur

<https://www.irtess.fr/catalogue-formations/moniteur-educateur/>

Prérequis

Pas de diplôme ni d'expérience exigés pour accéder aux sélections.

Public

Personnes en poursuite d'étude (formation initiale - FI), demandeurs d'emploi (formation initiale), salariés (formation professionnelle continue - FPC)

Personnes ayant obtenu une validation partielle du diplôme par la VAE

Possibilité d'entrer en formation en contrat d'apprentissage (jusqu'à 29 ans révolus), en contrat de professionnalisation ou avec un CPF-Transition.

Places disponibles et modes de financement

La formation est accessible :

- en Formation Initiale (FI) : 50 places. Les frais pédagogiques sont financés par le Conseil Régional BFC, les frais d'inscription et de scolarité sont à la charge du stagiaire.
- en apprentissage (FI-App) : 20 places. Les frais d'inscription et pédagogiques sont financés par l'employeur.
- en Formation Professionnelle Continue des salariés (FPC) : 30 places. Les frais d'inscription et les frais pédagogiques sont financés par l'employeur si le stagiaire est salarié ou en contrat de professionnalisation du secteur socio-éducatif. Les frais pédagogiques sont financés par la CPIR dans le cadre d'un CPF-Transition. Dans ce cas, les frais d'inscription peuvent être à la charge du stagiaire.

Tarif

Tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2024

Frais d'inscription au concours

- Épreuve écrite : 101 €. Pour les candidats passant leur épreuve dans les DOM-TOM, les frais d'inscription sont majorés de 50 €.
- Épreuve orale : 115 €.

Les frais d'inscription au processus d'admission restent dus quelle qu'en soit l'issue, que le candidat soit admis ou non.

Paiement en ligne sécurisé sur la plateforme Paybox by Vodafone lors de l'inscription.

Frais de formation

	Formation Initiale (poursuite d'étude et demandeurs d'emploi)	Formation Initiale par la voie de l'apprentissage	Formation Professionnelle Continue (salariés financés par l'employeur, son OPCO ou la CPIR)
<i>Rentrée scolaire 2024</i> Frais d'inscription	184 € x 2 années scolaires	Forfait CFA <i>Prendre attache auprès du CFA sanitaire et social hors les murs de BFC au 03.80.69.24.07</i>	184 € x 2 années scolaires
Frais de scolarité	350 € x 2 années scolaires		/
Frais pédagogiques	financés par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté		13 680 € pour l'ensemble des 2 années de formation

Avant et après l'entrée en formation, les frais d'inscription restent dus.

Accessibilité handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Contact référent handicap :

Anne PONCHON – aponchon@irtess.fr - Tél. 03 80 72 64 39

Pour l'évaluation et le recueil des besoins, prendre contact avec la responsable de la formation Stéphanie COTTIN - scottin@irtess.fr

En savoir plus

Sélection-Admission
Paola DUCHESNE
pduchesne@irtess.fr
Tél. 03 80 72 64 41

Responsable formation
Stéphanie COTTIN
scottin@irtess.fr
Tél. 03 80 72 64 87

VAE
Anne ROGNON
arognon@irtess.fr
Tél. 03 80 72 64 40

Prépa concours
Nathalie FEUVRIER
nfeuvrier@irtess.fr
Tél. 03 80 72 64 98